

# Un ensemble conventuel prestigieux aux portes de Genève : le prieuré de Saint-Jean

Autor(en): **De la Corbière, Matthieu**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **30-31 (2000-2001)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002486>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Un ensemble conventuel prestigieux aux portes de Genève : le prieuré de Saint-Jean

par Matthieu de la Corbière

---

L'église et les bâtiments conventuels de Saint-Jean de Genève étaient placés sur la rive droite du Rhône, au lieu-dit Sous-Terre, en contrebas de la voie joignant Aire (commune de Vernier) à Saint-Gervais et à environ 1700 m au sud-ouest de l'église de Saint-Gervais. Les édifices étaient situés entre la berge du fleuve et des falaises abruptes, sur un terrain en pente, et bâtis sur le cône de déjection d'un petit «nant» se jetant au Moyen Âge dans le fleuve, à la hauteur de la Jonction<sup>1</sup>.

Si les fouilles archéologiques entreprises par Charles Bonnet, entre 1967 et 1970, ont permis de mettre au jour un important et riche complexe culturel, les sources sont en revanche bien maigres pour donner véritablement vie aux vestiges aujourd'hui offerts à la curiosité du public (figure 1, page suivante). Comme l'avait déjà fait remarquer Jean-Étienne Genequand en 1986, hormis des pièces éparses, le chartrier même et la plupart des grosses du prieuré font défaut, vraisemblablement dispersés ou détruits lors des premiers troubles de la Réforme<sup>2</sup>. Le Conseil de Berne, dont les

---

<sup>1</sup> Ce travail de synthèse, évidemment provisoire, a été réalisé dans le cadre des travaux de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève (MAH); je remercie sincèrement Monsieur Pierre Baertschi, conservateur du Patrimoine et des Sites, qui a autorisé la publication des résultats de cette recherche. Pour la situation et la description géologique du site, voir SAUTER/BONNET 1967, pp. 47-49, et RICASSI 1968, pp. 158-159. BONNET 1997-I, pp. 16-17.

<sup>2</sup> Le fonds d'archives le plus important, essentiellement formé de documents postérieurs à la Réforme, se trouve aujourd'hui à l'Archivio dell'Ordine Mauriziano, Inventaire des titres concernant la Commanderie de Saint-Jean hors et dans les murs de Genève; *ibid.*, Commende, benefizi, priorati, ospedali ed altri effetti e redditi dell'ordine de Santi Maurizio e Lazzaro in Savoia, Svizzera e Francia, San Giovanni di Geneva/ fuori e dentro le mura; *ibid.*, Cabrei delle Commende, Mappe, cabrei e volumi diversi, Commenda S. Giovanni di Genevra.



Fig. 1. Vue aérienne du parc archéologique du prieuré de Saint-Jean de Genève, aménagé de 1970 à 1973 et inauguré le 7 mai 1974, état en 1986 (SCA).

troupes s'étaient emparées de Saint-Jean en 1536, constatait ainsi dès 1546 que «les livres des recognoissances sont perdus et porretés hors du pays»<sup>3</sup>. Les recherches entreprises dans les fonds d'archives jusqu'à ce jour n'ont malheureusement pas permis de répondre aux nombreuses questions soulevées par ce site archéologique prestigieux révélé par Charles Bonnet.

## Historique

Avant de devenir un important prieuré, l'église de Saint-Jean l'Évangéliste est connue en 1104 ou 1105 par les nombreux miracles qui s'y produisaient<sup>4</sup>. L'évêque de Genève Guy de Faucigny (1083-1119), devait toutefois se séparer de cet important lieu de pèlerinage pour le céder à l'abbaye bénédictine d'Ainay (France, département du Rhône, commune de Lyon), ainsi que le confirme une bulle pontificale datée du 12 février 1107<sup>5</sup>. L'érection de Saint-Jean en prieuré dut se produire peu après, dans le premier quart du XII<sup>e</sup> siècle. Un prieur, dénommé Pierre, est en effet attesté dès 1124-1128<sup>6</sup>.

---

Des pièces, du XV<sup>e</sup> siècle, sont également conservées à l'AST, Sezioni Riunite, Camerale Savoia, inventario 16, registri 83, f° 118, 92, f° 359 v° et 73, f° 232 v° et 258. Concernant la dispersion des archives du prieuré, citons le cas d'un *vidimus*, aujourd'hui conservé à Besançon, de l'acte d'admodiation des revenus de Saint-Jean octroyé par le prieur Antoniotto Pallavicini à Amblard Goyet, docteur ès lois et vicaire général du diocèse de Genève, le 16 décembre 1496; de même, le 27 juin 1500, Amblard Goyet constitua deux procureurs de Genève, afin de percevoir en son nom vingt charges de sel des salines de Salins (ADB, B 539; à ce propos, voir GENEQUAND 1986, p. 722 et note 9, p. 723; la perception de vingt charges de sel à Salins est déjà attestée en 1298, AST, Corte, Paesi, Genève, categoria 13, mazzo 1, titolo 4, feuille non numérotée, 1298-1299).

<sup>3</sup> Lettre datée du 25 mai 1546 notamment relative aux sujets, citoyens de Genève, du prieuré de Saint-Jean, refusant de faire reconnaissance au commissaire bernois pour des cens dépendant de ce fief. Ces citoyens réclamaient aux autorités bernoises la présentation de «trois pers de recognoissances» attestant la validité des hommages réclamés (AEG, PH 1386).

<sup>4</sup> *Translatio s. Liffardi, Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, I, Paris, 1668, pp.157-158; *Acta Sanctorum Iunii*, I, Antwerpen-Bruxelles, 1695, p. 302. La Vie de saint Liffard rapporte le projet d'un pèlerinage à Saint-Jean de Genève, dont l'église était réputée pour les miracles qui s'y produisaient, imaginé par les parents d'un enfant aveugle résidant dans le diocèse d'Orléans.

<sup>5</sup> Charpin/Guigue 1882, acte 1, p. 3.

<sup>6</sup> Lullin/Le Fort 1866, acte 268, p. 77. Duparc 1978, pp. 106-107 et note 3, mêmes pages.

Ce nouveau statut et le rayonnement d'Ainay permirent à Saint-Jean de bénéficier bientôt de nombreuses donations. Ainsi, le 1<sup>er</sup> mars 1153, le pape Eugène III (1145-1153), tout en prenant sous sa protection le monastère, reconnut que Saint-Jean ne possédait pas moins de 28 églises principalement situées dans le diocèse de Genève. De même, les frères Conon, Guillaume, Brocard, Anselme, Amédée, Girold et Aymon de Ballaison, et leur famille, ainsi que Girold de Langin, firent don, vers 1138, à l'église Saint-Jean l'Évangéliste et au prieur Pierre, de leurs biens situés à Vallon. Enfin, dans les années 1150, probablement après à la bulle pontificale de 1153, le prieuré bénéficia des faveurs du chapitre cathédral d'Aoste qui lui remit une église<sup>7</sup>.

Cette prospérité fut l'objet de convoitises de la part du chapitre cathédral de Genève qui tenta dès le XII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'au début du XIV<sup>e</sup>, d'usurper des droits du couvent. Sans entrer dans le détail des épisodes de ce bras de fer, précisons seulement que le Chapitre produisit un faux acte de donation de l'évêque Guy de Faucigny, daté de 1113, qui stipulait que le prélat réservait à lui-même ainsi qu'aux chanoines de Saint-Pierre quelques revenus de Saint-Jean<sup>8</sup>.

C'est peut-être à la faveur de ces luttes qu'il faut comprendre l'intervention du comte Amédée V de Savoie (1285-1323) dans la perception des revenus du prieuré dont une part paraît lui avoir été vendue. Cette mainmise savoyarde a pu d'autre part être concomitante de la saisie du droit de garde du prieuré par le comte de Savoie aux dépens du sire de Gex. On conserve en effet les comptes de Saint-Jean pour les années 1298-1300, rendus par le receveur Guillaume de Bagnol, le sacriste et le procureur Jean, qui stipulent le versement de rentes en diverses quantités de froment, d'avoine et de vin aux châtelains savoyards de l'Île et de Versoix. Cette comptabilité

---

<sup>7</sup> CHARPIN/GUIGUE 1882, acte 2, pp. 4-6. A la liste des églises dépendant de Saint-Jean, il faut ajouter la chapelle de Mornex. Pour la cession des frères de Ballaison et de Girold de Langin pour le repos de leur âme, voir ADHS, 23 H 1 et LULLIN/LE FORT 1866, acte 295, p. 85; l'acte fut également passé en faveur du prieur de Bellevaux. Concernant la donation de l'église du Quart par le chapitre cathédral d'Aoste, voir ARCHINARD 1864, p. 282.

<sup>8</sup> Genequand 1986, p. 712 et note 17, p. 714. Les comptes du prieuré de Saint-Jean indiquent en tout cas le paiement annuel notamment d'un setier de piment au Chapitre de Genève (AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 13, maz. 1, tit. 4, feuilles non numérotées, 1298-1299 et 1299-1300).

indique en outre la livraison de denrées et fournitures à l'hôtel de la comtesse de Savoie, Sybille de Bâgé, ainsi que l'acquittement d'un certain nombre de dettes de la maison de Savoie<sup>9</sup>.

La désignation continue de prieurs commendataires, à partir de 1357, n'entama pas, semble-t-il, le rayonnement spirituel du prieuré de Saint-Jean. Le journal de voyage de Hans von Waltheym, bourgeois de Halle en Allemagne, en 1474, révèle encore l'importance de ce lieu de pèlerinage notamment riche de reliques de saint Jean-Baptiste<sup>10</sup>.

La Réforme allait en revanche porter un coup fatal au prieuré de Saint-Jean. Les Registres du Conseil de Genève signalent, dès le 7 mai 1534, qu'un certain nombre de pêcheurs se rendaient furtivement à Saint-Jean pour y tenir des réunions. L'armurier Jean Clément aurait même remis un soufflet de forge à l'un des moines<sup>11</sup>. On avait donc tout lieu de croire que le prieuré pouvait donner asile aux ennemis de la République, et, le 12 octobre 1535, peut-être sur l'ordre du Conseil, des habitants de la ville vinrent capturer

<sup>9</sup> «Item libravit Amedeo de Castillione de precio emptionis prioratus Sancti Johannis de Gebenn. de mandato domini Amblardi de Interfontibus...» (AST, Sezioni riunite, Tesoreria generale di Savoia, inventario 16, rotolo 1, pecie 8, feuille 3, 1297-1300). Pour les comptes du prieuré, voir AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 13, maz. 1, tit. 4. Ces versements apparaissent dans la comptabilité du châtelain de Versoix de 1300 à 1302, (ADCO, Versoix, B 10300, feuilles non numérotées, voir en particulier les *forissecas* comptabilisés dans les revenus perçus en froment et en avoine). Les perceptions en vin sont stipulées par le châtelain de l'Île en 1298-1299 (AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 13, maz. 1, tit. 4., feuille 6), celles en froment et en avoine en 1299-1300 (*ibid.*, feuille 7). Le prieuré de Saint-Jean était en effet peut-être primitivement placé sous la garde des sires de Gex, puis, depuis 1353 en tout cas, sous celle des comtes de Savoie, ainsi que paraissent l'indiquer des différends survenus en 1460 entre Genève et le juge du bailliage de Gex (AEG, RC 4, 13, 14 et 15 janvier 1460, f° 75 v°, 76 et 77 v°; *R.C. impr.*, I, pp. 377-381).

<sup>10</sup> Genequand 1986, p. 712. Welte 1925, pp. 15-16.

<sup>11</sup> «Idcirco revellat quod intendit quandam productionem inter dictum Ballexert illos de Pesmes Bisansonum Jornal et certos alios piscatores manari qui simul fere per singulos dies veniunt ad dictum ejus virum et suos fratres ut subornent ipsos et conducant secum. Etiam habent navem per quam conducuntur per piscatores ad Sanctum Johannem ut sciant omnia nova et plura conven[t]icula apud dictum prioratum Sancti Johannis...» (AEG, RC 27, 7 mai 1534, f° 54 v°, révélations de Jacquemette, dite Hélène, épouse d'Odet Ducrest au Conseil; *R.C. impr.*, XII, p. 536). Pour l'affaire du soufflet de forge, voir AEG, RC 27, 25 juin 1534, f° 78; *R.C. impr.*, XII, p. 567.

le moine Georges de Montfort et incendièrent le prieuré<sup>12</sup>. Cet événement causa un profond désordre parmi les religieux et entraîna probablement l'abandon du monastère.

Ainsi, désirant résider dans la cité, le moine Michel Chenu implora le Conseil, le 19 octobre 1535, de lui laisser l'usage d'une vigne et d'un moulin du prieuré pour subvenir à ses besoins, le prieur et ses frères lui ayant refusé toute aide. On répondit favorablement à cette requête, précisant même qu'il n'était pas dans les intentions des Genevois de porter préjudice, par destruction ou spoliation, au prieuré. Néanmoins, cela n'empêcha pas le Conseil de procéder, le 14 décembre, à la saisie des blés entreposés dans un grenier appartenant à Saint-Jean<sup>13</sup>. Enfin, lorsque les troupes bernoises envahirent le bailliage savoyard de Gex, dès la fin du mois de janvier 1536, elles durent rencontrer quelque résistance d'hommes réfugiés dans le prieuré, ce qui les amena à détruire les bâtiments claustraux<sup>14</sup>.

Georges de Montfort tenta de réclamer à Genève la restitution de ses biens et de ceux dérobés dans le couvent. Le Conseil statua en sa faveur le 3 mars 1536 pour ce qui était gardé à Genève, les bâtiments religieux étant désormais sous juridiction bernoise. Et ce que ses frères ne lui avaient pas permis en 1535, Michel Chenu allait l'obtenir des autorités bernoises. Ainsi que le rapporte une correspondance du Conseil de Berne, datée du

---

<sup>12</sup> AEG, Ms. hist. 145. «Monseigneur Destavaey et Fontanel sus une lectre de creance hont ce londi [25 octobre] dit en conseil que leur seigneur fust fort marry quant il sceut [...] que davantaige avoient ceulx de Geneve bruslé la Monoye et Saint Jehan qui ne sont riere eux et pris ung gentilhomme qui avoit guydé les ambassadeurs les priant de y donner bon ordre, car aultrement son pais ne le pourroit plus souffrir...» (AEG, PH 1121 B, correspondance datée du 26 octobre 1535 envoyée par Pierre Porral ambassadeur à Berne).

<sup>13</sup> AEG, RC 28, 19 octobre 1535, f° 137 v°; *R.C. impr.*, XIII, p. 328. Le 18 juin 1535, le Conseil réprimanda l'épouse du laboureur Jean Comod pour avoir colporté une rumeur selon laquelle Genève envisageait de «fourrager» Saint-Jean (AEG, RC 28, f° 77; *R.C. impr.*, XIII, p. 244). Concernant la saisie des blés, voir AEG, RC 28, 14 décembre 1535, f° 177 v°; *R.C. impr.*, XIII, p. 383.

<sup>14</sup> «Du temps que noz adversaires estiont environ de nous et que pour nous scaramoches ils se retiront au monastere S. Jehan prest de nous et que nous les en gettasmes destruyant icelluy monastere...» (AEG, CL 3, 23 avril 1536, f° 211; *R.C. impr.*, XIII, note 4, p. 546). Les pierres tirées du prieuré servirent à la construction des fortifications de Saint-Gervais et de Saint-Léger (voir ci-dessous note 30).

23 avril 1536, le moine défroqué reçut en effet l'abergement du petit moulin et des deux poses de vignes réclamés quelques mois plus tôt<sup>15</sup>.

En dépit de la suppression définitive du prieuré de Saint-Jean, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie donna les revenus du couvent, en 1570, à Françoise de Foix, comtesse de Tende, et à sa fille Anne de Savoie. Puis, en 1575, le duc céda ces droits, notamment perçus en bailliage de Gex, à l'Ordre des saints Maurice et Lazare<sup>16</sup>. De même, les papes continuèrent à investir de nouveaux abbés commendataires. Ces derniers ne bénéficièrent, en fait, jamais des rentes issues des biens de Saint-Jean et durent soutenir de longs procès à la fois contre l'Ordre des saints Maurice et Lazare et contre la République de Genève<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> AEG, RC 29, 3 mars 1536, f° 37; *R.C. impr.*, XIII, p. 476. Le dénommé Domaine Darlod fut condamné à restituer à Georges de Montfort sa mule et « aultres biens ». Darlod répondit qu'il avait procédé à cette saisie en raison de la capture de son frère par les troupes savoyardes et réclama l'examen de l'affaire par le Conseil des Deux Cents, ce qui lui fut accordé.

<sup>16</sup> Françoise de Foix et Anne de Savoie reçurent ces biens le 3 juin 1570; elles les abergèrent le 30 juillet 1573 à noble François Caillat, de Saint-Etienne-de-Chalassonne, habitant de Gex; le pape Grégoire XIII incorpora Saint-Jean dans les domaines de l'Ordre des saints Maurice et Lazare en 1575; Joseph de Cambian, receveur de l'Ordre, prit possession de ces droits le 28 septembre 1576 (AEG, Finances Z 4bis 4 et 6). Besson 1759, p. 96.

<sup>17</sup> L'évêque de Genève, Ange Giustiniani (1568-1578), fut nommé par le pape prieur commendataire de Saint-Jean de Genève; puis Clément VIII désigna, les 5 et 8 février 1591, Jacques de Savoie, doyen de l'église Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy, pour lui succéder (AEG, Finances Z 4bis 4 et 6). En considération des services de François de Boyvin, baron de Villars et bailli de Gex, Henri IV gratifia, en 1600, le fils de celui-ci, Charles de Boyvin prêtre et religieux de Saint-Victor de Paris, des droits et revenus de Saint-Jean; or, l'abbé d'Ainay, revendiquant le droit de collation, avait désigné Jacques Chauveau comme prieur commendataire successeur de Jacques de Savoie; mais le roi confirma les droits de Boyvin le 4 décembre 1600 et Jacques Chauveau dut se démettre le 23 janvier 1602; François de Boyvin déposa requête le 26 novembre 1604 auprès du roi afin de recouvrer les revenus du prieuré dans la ville de Genève, ainsi qu'à Peney, Chevry, Choulex et Bourdigny, pour les années 1600 à 1602; sur plainte du Conseil de Genève, Henri IV annula néanmoins toute procédure le 4 janvier 1605 (AEG, PH 2345. AEG, Finances Z 4bis 4 et 6. Voir également à propos des revenus de Saint-Jean, la décision royale de 1602 : AEG, Titres et Droits, Saint-Jean, Pf 392). Or le pape Clément VIII avait investi en 1602 Alessandro Scaglia comme prieur commendataire (Genequand 1986, p. 714 et note 38, p. 715), auquel succéda bientôt Nicolas de Here, aumônier du roi de France, par décision pontificale prenant effet le 10 mars 1605. Nicolas de Here s'opposa aux revendications de Boyvin et fit en fin de compte cession de ses droits à l'Ordre des saints Maurice et Lazare le 6 avril 1615 (AEG, Finances Z 4bis 4 et 6). En dépit de cet abandon, Jean du Piau, sous-diacre du diocèse d'Angers, abbé des abbayes de Notre-Dame



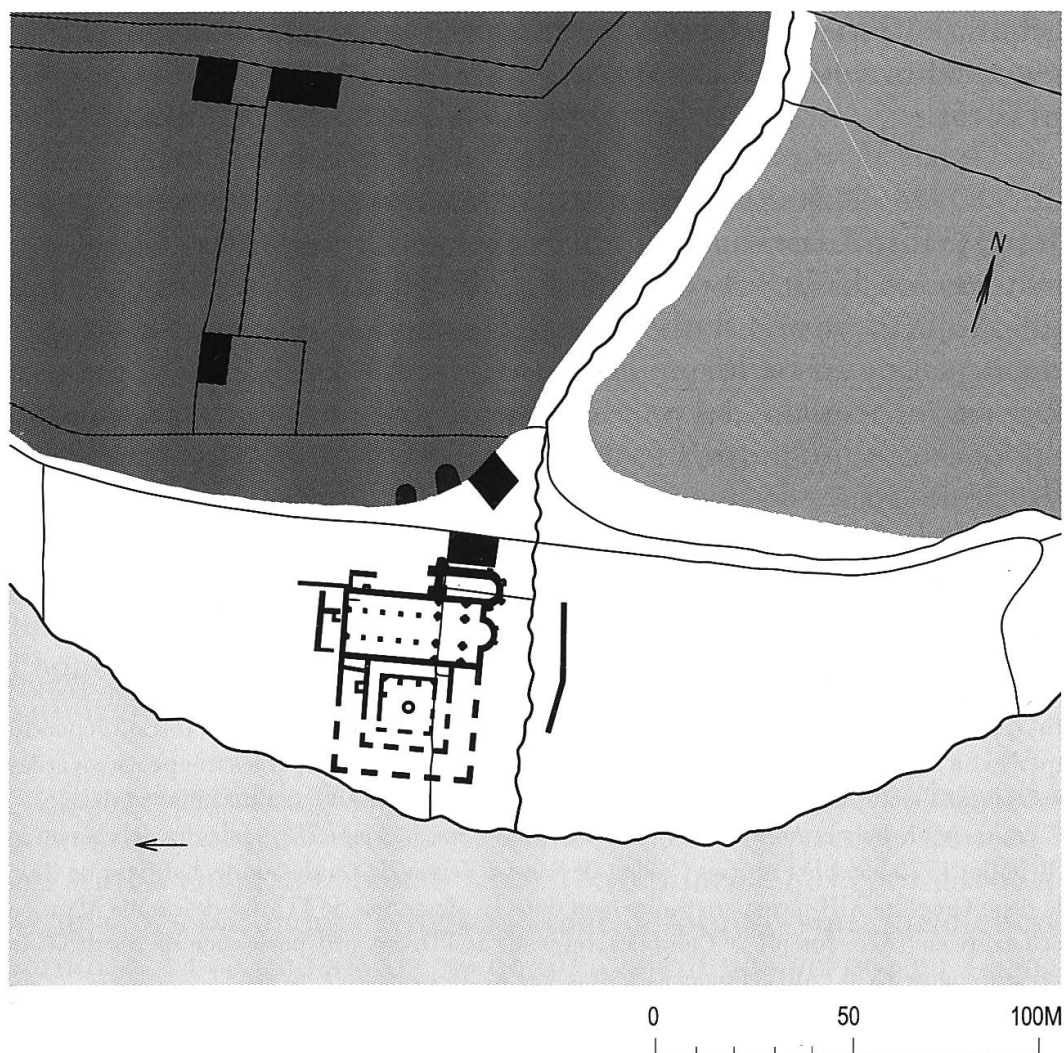


Fig. 2. Plan archéologique du prieuré de Saint-Jean de Genève, à la fin du Moyen Âge, et le site de Sous-Terre (superposition sur le plan cadastral de Pierre Deharsu, 1749). Accolés aux falaises (gris moyen) où sont ouvertes deux caves (gris foncé), les bâtiments conventuels sont extrêmement proches du Rhône. À l'est, un «nant» alimentait vraisemblablement les jardins du prieuré. À noter le parcellaire moderne reprenant le tracé de la chapelle nord, du transept et des bâtiments claustraux, ce qui s'explique peut-être par la persistance, après les destructions opérées dès 1536, d'un certain nombre d'édifices (réalisation Anne-Marie Viaccoz-de Noyers, MAH).

de Bordeaux et de Ferrare et aumônier du roi, fut investi du prieuré par le pape Grégoire XV le 19 août 1622; le 6 décembre, l'évêque de Genève mettait en possession le nouveau prier (ADHS, 1 G 50, f° 24 v°-28). La double propriété de ces droits, revendiqués par Jean du Piau et l'Ordre des saints Maurice et Lazare, entraîna un procès entre ces deux parties de 1634 à 1640; puis, le 30 juin 1641, Jean du Piau intima à Genève l'ordre de le mettre en possession des revenus de Saint-Jean dans la ville; il s'en suivit un long procès qui ne fut tranché, en faveur de Genève, que le 30 mai 1643; Du Piau, qui avait depuis gagné les titres d'abbé commendataire de Saint-Victor de Genève et de Satigny, tenta encore de revendiquer ses droits mais sans succès (AEG, Finances Z 4bis 4-7; GAUTIER 1909, pp. 277-285 et 370-371).

## Histoire des bâtiments

Comme le fit observer Jules Crosnier en 1916, l'église de Saint-Jean et son prieuré ne donnèrent semble-t-il pas naissance à un village à leur proximité. En effet, hormis un certain nombre de dépendances indispensables à la vie en communauté, la règle conventuelle imposait un certain isolement des édifices<sup>18</sup>. En outre, l'emplacement même du prieuré, sur une langue de terre exiguë fragilisée par l'affouillement du fleuve, suggère effectivement l'absence d'un habitat très développé hors des bâtiments claustraux (voir figure 2)<sup>19</sup>.

Les registres du Conseil de Genève se font l'écho des handicaps du site. Ainsi, à la demande des moines, les syndics envoyèrent le 8 juin 1459 six ouvriers afin d'entreprendre, douze jours durant, des réparations nécessaires aux digues de l'Arve dont les débordements menaçaient le monastère. Ces travaux n'empêchèrent toutefois pas les ravages des eaux torrentueuses qui, ajoutées à celles du Rhône, provoquèrent l'inondation des bâtiments conventuels et un effondrement. Pour cette raison, le prieur supplia le pape, le 14 janvier 1466, de lui accorder les subsides nécessaires aux restaurations<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> CROSNIER 1916, p. 42. A la Réforme, une pièce de vigne et de chènevière, de 5402,6 m<sup>2</sup> (2 poses), se situait à l'est du prieuré; une parcelle de vigne, de 16207,8 m<sup>2</sup> (6 poses), était placée au nord (ADCO, B 1179, f° 670 v°-671 et 673, 1543; AEG, Titres et Droits, Saint-Jean, Pa 785, f° 160 v°). Concernant cette dernière parcelle de vigne, l'indication donnée par Jules Crosnier à propos de la date de l'acquisition de ce terrain est inexacte (CROSNIER 1916, p. 57). Claude Balxert l'acheta à Jean et Jacques Philippe le 3 janvier 1526 pour le prix de 204 florins (AEG, Titres et Droits, Saint-Jean, Pa 785, f° 160-160 v°). «Acta fuerunt hec in burgo Sancti Gervasii videlicet in loco dicto in heremo dou Sougey...» (AEG, Titres et Droits, Eglise de Saint-Gervais, Kff 123, fondation de la chapelle Saint-Jacques le Mineur et Saint-Jacques le Majeur par Jacques Devaud, le 22 juillet 1443, communication aimable de Monsieur Philippe Broillet).

<sup>19</sup> A l'ouest de la troisième église de Saint-Jean se trouvaient une annexe et un mur dont l'extension complète n'a pu être fouillée. Constituent-ils les indices d'un habitat bâti à proximité du prieuré ? (Bonnet 1969, p. 39; Bonnet 1970, pp. 64 et 67). Pour les périodes postérieures, les fouilles archéologiques ont notamment permis de retrouver les vestiges d'une cave construite au XVI<sup>e</sup> siècle, après la destruction du couvent, située derrière l'abside de la troisième église (Sauter/Bonnet 1967, pp. 64-65; Bonnet 1968, pp. 151-154).

<sup>20</sup> «Concluditur quod domini sindici hodie visitent Arvam et fichias ejusdem periculo perditionis ut relatum extitit subiacencium. Concluditur ulterius quod tradantur ex parte dicte communitatis sex operarios duodecim diebus durantibus sumptibus communitatis monachis Sancti Johannis petentibus et volentibus Arvam reparare ad operandum in ea» (AEG, RC 4, 8 juin 1459, f° 28 v°; *R.C. impr.*, I, p. 306). Pour la supplique de 1466, voir Wirz 1912, acte 74, pp. 30-31.

En 1979, Edmond Ganter tenta d'expliquer cette situation géographique pour le moins surprenante à la lumière d'un récit hagiographique de la vie de saint Romain (décédé vers 460). Venant de son ermitage établi à l'emplacement de la future abbaye de Saint-Oyend du Jura (France, département du Jura, commune de Saint-Claude) pour se rendre à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, ce moine aurait miraculeusement guéri deux lépreux qui vivaient dans une grotte placée au bord d'une route à proximité de Genève. Edmond Ganter émit l'hypothèse selon laquelle ce miracle aurait donné lieu à un pèlerinage à l'emplacement même de l'abri des lépreux et serait par conséquent à l'origine de l'établissement de l'église de Saint-Jean<sup>21</sup>.

Des mentions du XV<sup>e</sup> siècle et les plans du site qui nous sont parvenus depuis 1712 révèlent effectivement la présence de grottes pratiquées dans la falaise, à proximité immédiate du prieuré<sup>22</sup>. Toutefois, l'hypothèse de Ganter semble *a priori* démentie par le vocable des bâtiments cultuels, connu depuis 1104-1105, et le trajet objectif de saint Romain, venant du versant occidental du Jura sans doute par le col de la Faucille<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> GANTER 1979, pp. 77-83. D'après cet auteur, saint Romain: «emprunta très certainement la route qui, par le Pas-de-l'Écluse, traversait le plateau des Charmilles et rejoignait le pont par Saint-Gervais, dont le faubourg n'était pas encore constitué». MARTINE 1968, pp. 289-295 (44-50).

<sup>22</sup> «Quandam plateam seu cursum aque existentis in et supra flumen Rodani subtus crotas Sancti Johannis...» (AEG, Titres et Droits, Evêché, Aa 6, f<sup>o</sup> 154-156, abergement du 10 décembre 1476 en faveur de Jacques Philippe). Cadastre levé par Pierre Deharsu, 1712, planches 69-70 (AEG, Cadastre B 10). Des caves étaient effectivement creusées dans le rocher. Une clef de voûte de l'une des deux portes de ces caves portait la date 1572 gravée, tandis qu'un autre bloc était marqué du millésime 1779, indiquant des réfections récentes (Sauter/Bonnet 1967, pp. 48-49 et note 24, p. 49).

<sup>23</sup> La dénomination de «Saint-Jean-les-Grottes» semble apparaître fort tardivement, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle probablement. Au Moyen Âge, les bâtiments conventuels étaient désignés en tant que prieuré de Saint-Jean de Genève, le plus fréquemment, ou de Saint-Jean-hors-les-murs (Genequand 1986, p. 711). Le prieuré fut qualifié de *caenobium* en 1429 («In quod flumen Rodani labitur ipsa aqua Areris subtus et prope cenobium sive prioratum Sancti Johannis...»: AEG, Jur. civ., procès civils, Bm 1, procès intenté par les syndics et procureurs de Genève au sujet d'une place abergée à Plainpalais par l'évêque, mai 1429). Le cheminement de saint Romain, suggéré par Edmond Ganter (voir ci-dessus note 21) semble peu probable, il paraît en effet plus vraisemblable que l'ermitage ait gagné le pont du Rhône à Genève depuis le col de la Faucille.

Les sources mises à notre disposition offrent peut-être une autre piste pour tenter d'expliquer l'implantation de Saint-Jean. On apprend que dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, le prieuré détenait des droits de pêche<sup>24</sup>. Ceux-ci prennent tout leur sens grâce aux registres du Conseil de Genève qui précisent, en 1487, qu'il existait à proximité des bâtiments claustraux un lieu d'accostage pour les bateliers de l'Arve. Par ailleurs, en 1534, un certain nombre de pêcheurs se rendaient par bateau à Saint-Jean pour s'y réunir secrètement<sup>25</sup>. Un port, accessible aussi bien du Léman que de l'Arve, était par conséquent pratiqué auprès du prieuré, justifiant cette localisation et conférant aux bâtiments cultuels un rôle économique non négligeable. Or, cet aménagement portuaire, peut-être antérieur à l'église, ajouté au fait que saint Jean-l'Évangéliste était l'un de ces pêcheurs de la mer de Galilée qui rejoignirent le Christ, ne suggèrent-ils pas l'existence d'un lieu de culte lié aux bateliers ou aux haleurs de bateaux du Rhône et de l'Arve ? Qui plus est, dans sa description des reliques conservées à Saint-Jean, Hans von Waltheym indique que le prieuré possédait un crucifix arrivé miraculeusement en flottant sur le Rhône<sup>26</sup>.

En ce qui concerne les bâtiments claustraux eux-mêmes, les textes sont une nouvelle fois absents pour aider à une lecture historique et architecturale. Tout au plus, peut-on relever la réfection des maisons et de leurs toitures en 1299-1300, et la mention dans le couvent de la sacristie en 1282, d'une «*camera anteriori*», en 1305, d'une «*camera dicta de Fernay*», en 1345, et d'un réfectoire, en 1436. On note également, en 1453, l'existence d'une chapelle dédiée à saint Étienne dans l'église priorale<sup>27</sup>.

<sup>24</sup> CROSNIER 1916, pp. 44-45. BLONDEL 1919-I, pp. 97-98. La donation du Chapitre cathédral d'Aoste, au XII<sup>e</sup> siècle, avait pour contrepartie une redevance annuelle en gros poissons, ou à défaut cinquante lotes ou deux cents féras (ARCHINARD 1864, p.282). Voir ci-dessus note 7.

<sup>25</sup> «Fuit eciam conclusum quod nauta Araris [...] non debeat transire gentes per supra Rodanum a Sancto Johanne in hospitali» (AEG, RC 11, 3 avril 1487, f<sup>o</sup> 10; *R.C. impr.*, IV, pp. 12-13). Sur l'affaire de 1534, voir ci-dessus note 11. Broill et/Schätti 1992, p. 82.

<sup>26</sup> Matthieu 4.18-22. Marc 1.16-20. Luc 5.1-11. Welte 1925, pp. 15-16.

<sup>27</sup> «In domibus dicti prioratus aptandis et recoperiendis et quibusdam aliis minutis operibus per dictum tempus...» (AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 13, maz. 1, tit. 5, feuille non numérotée, 1299-1300). *Vidimus* de la donation du mois de mai 1282 de Béatrice de Savoie, dame de Faucigny et de son fils Jean Dauphin au sacriste et à la sacristie de Saint-Jean pour les luminaires de l'église, d'un revenu annuel de 20 sous assigné sur leurs droits de pêche dans

Les événements de la Réforme n'ont guère fourni plus de renseignements architecturaux. Si au mois d'avril 1532, les ambassadeurs de Genève en Suisse avaient conseillé de détruire les maisons de Saint-Gervais qui se trouvaient du côté de Saint-Jean - ce qui avait effectivement déjà été commencé dès le mois de mars - ces démolitions n'avaient pas touché directement le prieuré. Du reste, celles-ci avaient concerné des édifices, dont un cellier, appartenant aux religieux<sup>28</sup>. D'autre part, l'incursion des Genevois contre Georges de Montfort, en 1535, n'avait semble-t-il provoqué que le pillage et l'incendie des bâtiments claustraux<sup>29</sup>. Le prieuré fut en fait dévasté par les Bernois, sans doute dans les premiers jours du mois de février 1536. Le site devint alors une carrière où la ville de Genève put largement puiser pour alimenter notamment ses travaux de fortification, suivant une concession de Berne du 29 août 1536 (fig. 3)<sup>30</sup>.

---

le Rhône à Genève (*ibid.*, maz. 4, tit. 5, Ile, feuilles 7 et 8, 1387-1388). Collation de la cure de Samoëns le 19 octobre 1305 (AEG, PH 152). Trêve conclue entre Hugard de Joinville, sire de Gex, et les citoyens de Genève le 7 mars 1345 (MALLET 1872, acte 115, p. 191). «Actum in prioratu Sancti Johannis prope Gebennas in reffectorio dicti prioratus...» (AEG, Titres et Droits, Saint-Jean, Pa 783, f° 60 v°, reconnaissance de Johannod Clerc le 25 mai 1436 passée en faveur du prieuré de Saint-George). Raoul Guillot est cité comme recteur de cette chapelle le 26 janvier 1453 (AEG, Titres et Droits, Chapitre, Ce 2, Registre journalier du Chapitre, f° 100 v°). Louis Blondel signale par ailleurs l'existence d'un oratoire situé sur le chemin du prieuré détruit en 1535 (BLONDEL 1919-I, pp. 98-99).

<sup>28</sup> «Nous vous pryons que vollyer fayre abatre les messons devers Sanc Johan...» (AEG, PH 1078, lettre datée de Fribourg du 14 avril 1532 de Claude du Molard et de Nicolin du Crest; *R.C. impr.*, XII, acte VIII, pp. 588-590). AEG, RC 24, 8 mars 1532, f° 206; *R.C. impr.*, XII, p. 82). «Ibidem fuit resolutum quod domus existentes retro ecclesiam Sancti Gervasii et contra Sanctum Johannem deruantur» (AEG, RC 24, 23 avril 1532, f° 214; *R.C. impr.*, XII, p. 92).

<sup>29</sup> Voir ci-dessus note 12.

<sup>30</sup> «Ibidem domini oratores ipsi laxarunt et donarunt nobis [...] omnes lapides prioratus S. Johannis pro fortificatione nostre civitatis...» (AEG, RC 30, 30 août 1536, f° 48 v°, communication aimable de Madame Paule Hochuli-Dubuis). Le 11 mai 1537, le Conseil ordonnait ainsi d'aller chercher des pierres à Saint-Jean pour dresser un gibet à Champel (*ibid.*, f° 227 v°). Des pierres furent transportées de Saint-Jean à Champel le 11 août 1537 (AEG, Militaire, M 1, f° 9). «Livré a Anthonne Darbey de 25 viagies faict aut Sougey de amené des touz de Saint Johan...» (*ibid.*, f° 31, vers la mi-juillet 1537). «Livré a Hemut Buclin et a Amyez Biolley de avoer faict par ensemble (...) 2 viagie de Saint Johan aut di belluar [Saint Legiez]...» (*ibid.*, f° 64 v°, entre le 22 et le 28 septembre 1538). Blondel 1919-I, p. 99. Deonna 1942, p. 150. Plusieurs pierres provenant du prieuré de Saint-Jean (trois fragments de tombes) ont pu être découvertes et identifiées (Blondel 1919-II, p. 109).

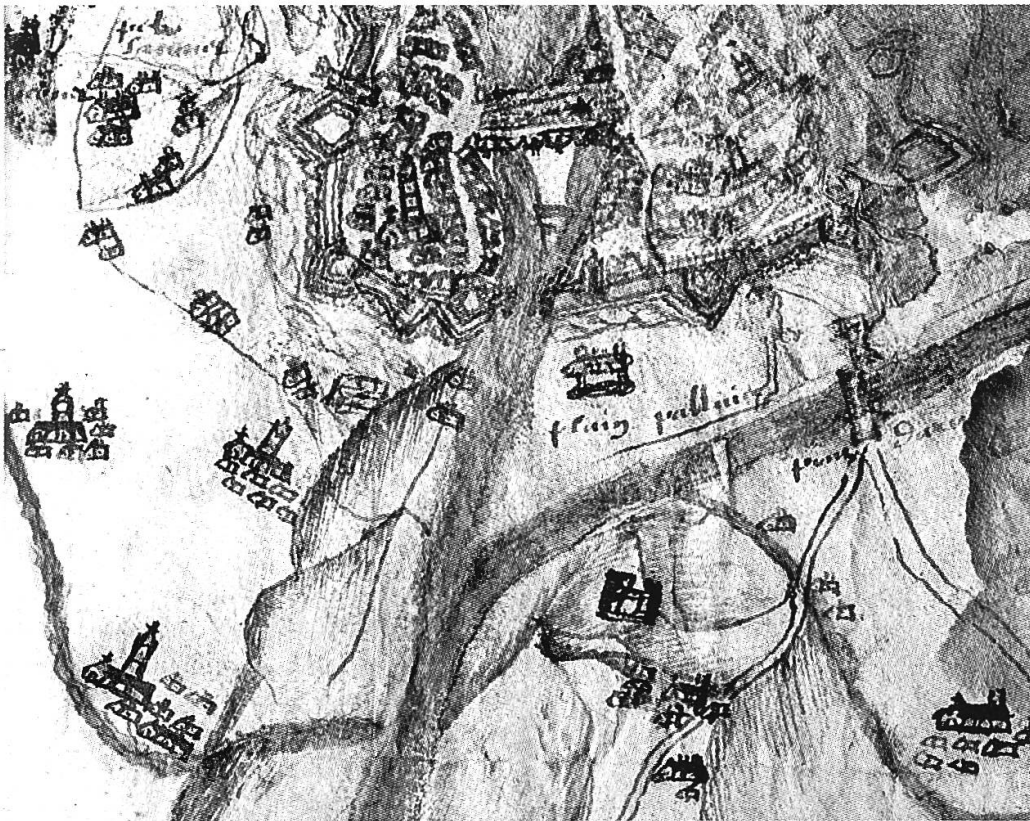


Fig. 3. Plan cavalier figuré sur la «Carte manuscrite du lac de Genève», datant probablement d'avant septembre 1589, détail (CIG). L'église priorale de Saint-Jean et le cloître, non accolé, et précédés par deux moulins bâtis sur le Rhône, paraissent encore parfaitement identifiables - bien que mal placés - en dépit de l'incendie des bâtiments en 1535, de leur destruction en 1536 et de leur démolition.

Lorsque, le 2 novembre 1542, Hans-Franz Naegeli et Michel Augspürguer, délégués du Petit Conseil de Berne, abergèrent en indivis la place du prieuré et ses abords à Marin Mailliet, bourgeois de Genève, et à Jean Binod, marchand de Genève, le site, autrefois occupé par les bâtiments claustraux et un pré, ne représentait désormais plus qu'un mas de terre d'une surface d'environ 1,3 hectare (4,5 poses) où subsistait un «chosal», c'est-à-dire vraisemblablement les mesures des édifices religieux. Le tout, limité par le Rhône et les falaises, était entouré d'une parcelle de vigne et chènevière située à l'est, et d'une vigne placée au nord. À proximité s'élevait sur le Rhône le moulin abergé à Michel Chenu dès 1536. Cet abergement, renouvelé par le bailli de Gex Ambroise Imhof le 18 août 1542, fut reconnu par Michel Chenu le 16 octobre 1543. L'acte précise que l'«artifice» jouxtait le moulin de Jean de Pesmes, à l'est,

et celui de Jacques Emyon, qui appartenait auparavant à la confrérie de la Sainte-Trinité de Saint-Pierre de Genève, à l'ouest<sup>31</sup>.

Alimentant les chantiers entrepris par Genève, les vestiges du prieuré ne tardèrent donc pas à disparaître. Ainsi, l'acte de prise de possession du prieur de Saint-Jean en faveur de Jean du Piau, prieur commendataire, le 19 janvier 1623, indique que «l'église dudict prioré est demolie et estoit a l'endroit ou sont a present les fossés de ladicte ville [de Geneve]». Cette localisation est inexacte mais témoigne bien de l'absence de ruines parfaitement identifiables à cette époque (fig. 4). Or, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, on crut pourtant observer encore un certain nombre de vestiges au pied des falaises<sup>32</sup>.

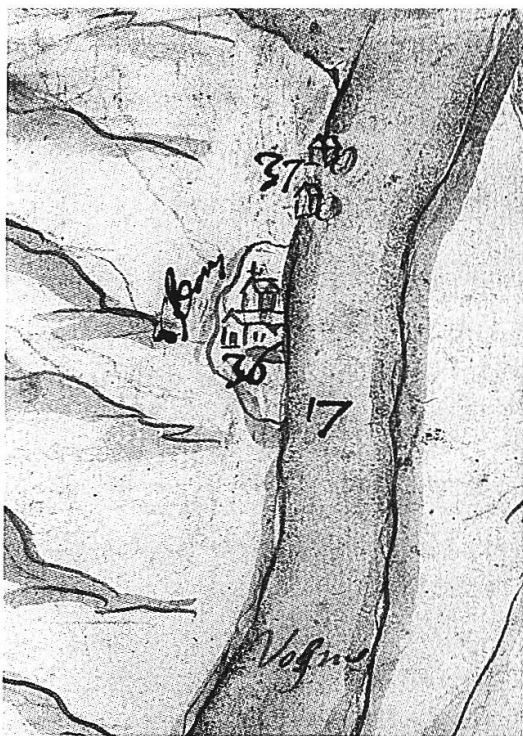


Fig. 4. Plan produit vers 1642 lors du procès opposant Jean du Piau, prieur de Saint-Jean, à la République de Genève, détail (AEG). L'église figurée est fort probablement le fruit de l'imagination du dessinateur. L'entrée principale du bâtiment conventuel, suggérée ici, et le positionnement des moulins mettent en doute le réalisme de cette représentation.

<sup>31</sup> ADCO, B 1179, f° 670-671 v°, 23 octobre 1543, reconnaissance de noble Marin Mailliet; *ibid.*, f° 672-673 v°, même date, reconnaissance de noble Jean Binod; *ibid.*, f° 686 v°-688, 16 octobre 1543, reconnaissance d'honnête Michel Chenu. Voir également AEG, Titres et Droits, Saint-Jean, Pa 786, f° 83-84 v°, reconnaissance de Michel Chenu; et *ibid.*, f° 84 v°-86 v°, reconnaissance de Marin Mailliet. Voir enfin les originaux de ces trois actes d'abergement dans AEG, Finances Z 4bis 5. Marin Mailliet et Jean Binod reconnurent également deux pièces de pré situées au Petit-Sacconnex. Voir ci-dessus note 18.

<sup>32</sup> Voir ci-dessus note 17. Jean du Piau prit solennellement possession du prieuré le 19 janvier 1623 par acte du notaire royal Gaspard Montagny scellé devant la grande porte de l'église du Grand-Sacconnex (ADHS, 1 G 50, f° 24 v°-28). Recopiant textuellement les grosses de 1543,

## Description

Des sondages pratiqués en vue des travaux de reconstruction du pont Sous-Terre et de l'aménagement d'un complexe routier amenèrent, au mois de juin 1965, la découverte de quelques vestiges du prieuré de Saint-Jean. Puis, l'installation d'un collecteur souterrain, en février 1966, mit au jour des éléments plus importants qui nécessitèrent la programmation de fouilles archéologiques. Celles-ci, entreprises de février 1967 à septembre 1970 sous la direction de Charles Bonnet, ont montré l'exceptionnelle importance de ce site et révélé l'existence de trois églises qui se succédèrent des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles à la Réforme (fig. 5, page suivante)<sup>33</sup>.

Ce qui avait été dans un premier temps identifié comme des trous de poteaux d'échafaudages pour la construction de la troisième église, allait en fait se révéler être les fondations d'un premier édifice cultuel très ancien. La double rangée de cavités, de 0,50 m de profondeur et d'un diamètre variant de 0,20 à 0,40 m, pratiquée au centre de la nef de la troisième église, s'apparente en effet aux trous de poteaux fondant les églises en bois découvertes à Satigny, Céligny et Vuillonnex. Celles-ci ont pu être datées entre les VI<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Or la présence à Saint-Jean de trois tombes, antérieures au moins au VIII<sup>e</sup> siècle, permet de confirmer la datation de l'église en bois dressée à l'emplacement du futur prieuré. Cet édifice primitif,

---

les reconnaissances passées au XVII<sup>e</sup> siècle pour la parcelle du site du prieuré continuèrent de préciser l'existence du « chosal » de l'église et des bâtiments claustraux (voir par exemple AEG, Finances Z 4bis 4, assignation à comparaître d'Isaac Gallatin en 1641). Situant presque correctement le prieuré, Jean de La Corbière indique: « Il étoit précisément où est la maison du sieur Caille précédemment Saladin, appelée Sous-Terre, où s'y en voit quelques vestiges » (LA CORBIÈRE 1752-1753, p. 49/25). « Il n'y a pas un grand nombre d'années que des ouvriers qui construisaient une terrasse à Sous-Terre, découvrirent les fondements de l'église et du cimetière de St. Jean. On y trouva des ossements et deux croix de chanoine » (GAUDY-LE FORT 1841, pp. 231-232). D'après Louis Blondel les vestiges du prieuré auraient longtemps subsisté (BLONDEL 1919-I, p. 100). Ces ruines étaient peut-être celles de la cave retrouvée lors des fouilles archéologiques (voir ci-dessus note 19).

<sup>33</sup> Sauter/Bonnet 1967, pp. 49-77. Sauter/Bonnet 1968, pp. 81-84. Sauter/Bonnet 1969, pp. 7-12. Bonnet 1968, pp. 137-155. Bonnet 1969, pp. 31-42. Bonnet 1970, pp. 63-67. Des tessons de céramique du I<sup>er</sup> et du II<sup>e</sup> siècle après J.C., des monnaies et des fragments de plaques de porphyre d'époque romaine ont pu être mis au jour sur le site, sans toutefois que des conclusions puissent en être tirées (Bonnet 1969, p. 35).



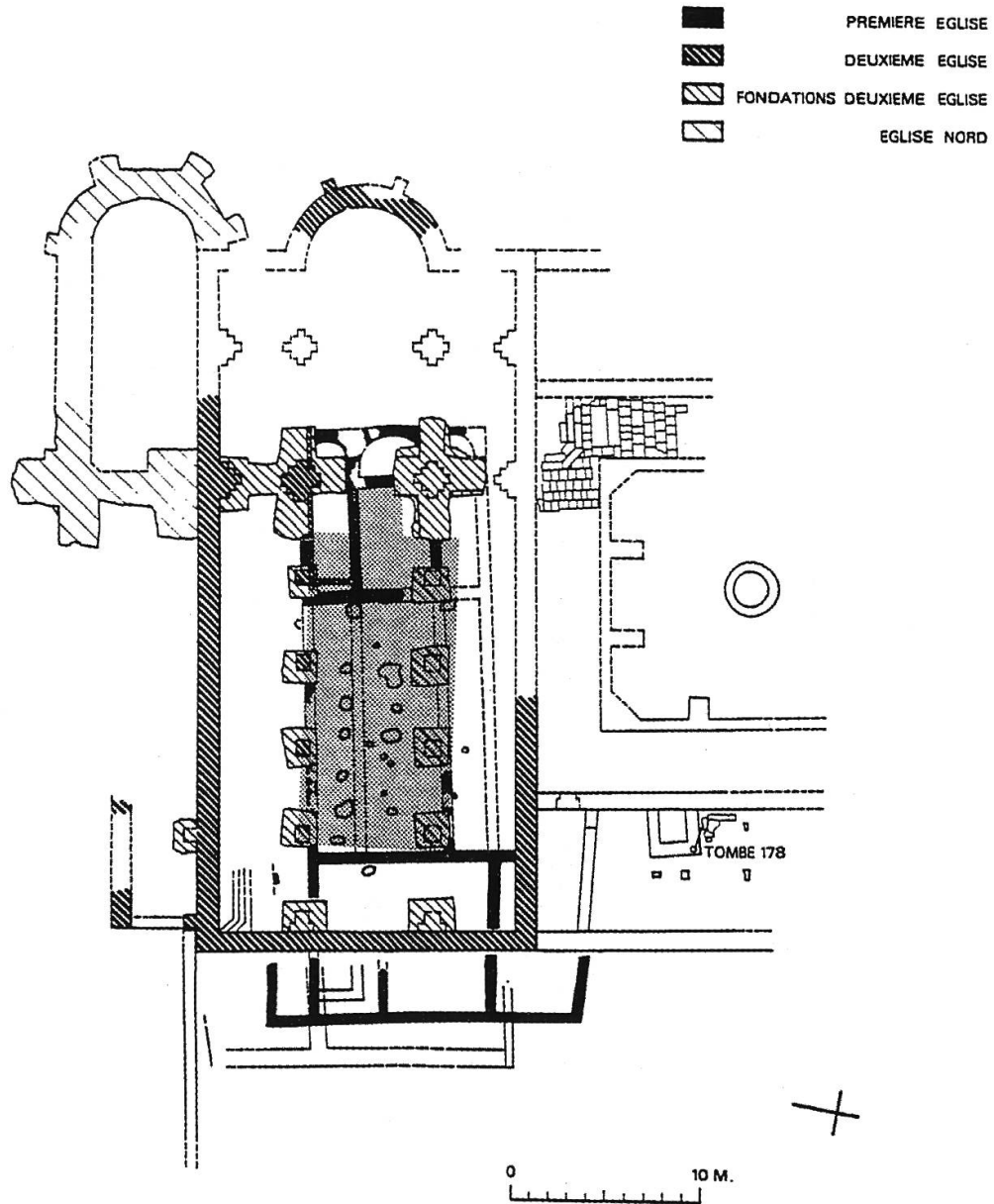


Fig. 5. Plan archéologique du prieuré de Saint-Jean de Genève, 1970 (SCA).  
 En grisé, église en bois primitive des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles dont les trous de poteaux avaient été  
 tout d'abord assimilés aux traces des échafaudages de la troisième église  
 (deuxième église sur le plan).

orienté, mesurait entre 15 et 20 m de longueur pour près de 7 m de largeur. Il était divisé en trois nefs d'égale largeur<sup>34</sup>.

Le deuxième édifice paraît être une église préromane datée du X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle grâce à des tessons de céramique et quelques pièces de monnaie. Le bâtiment, construit selon un plan basilical légèrement orienté sud-ouest/nord-est, comportait trois nefs terminées à l'est par trois absides semi-circulaires, celle placée au centre étant plus développée que les deux autres. Elles étaient apparemment empâtées dans un mur droit et probablement voûtées en cul-de-four. L'église mesurait 9 m de largeur et 21,80 m de longueur. La présence d'une importante annexe contre sa face occidentale, un narthex prolongeant d'environ 10 m la nef et s'étendant sur près de 17 m de longueur, semble attester l'existence d'une communauté desservant le lieu de culte dès cette époque.

Les murs des nefs étaient d'une faible épaisseur, environ 0,60 m, supportant sans doute une charpente. Les caractéristiques archaïques des absides, l'absence de transept saillant, ainsi que la datation rattachent cette première église à l'architecture méridionale du «premier art roman», et la placent parmi les belles réalisations régionales. Le nombre de sépultures, notamment formées de moellons, de dalles de molasse, ou de grandes tuiles révèle l'importance de ce site<sup>35</sup>.

Vers la fin du XI<sup>e</sup> ou au début du siècle suivant, un nouvel établissement cultuel se substitua à la deuxième église suivant une orientation identique, et demeura en place jusqu'à la Réforme. Il s'agissait d'un bâtiment dont les murs, épais de 1,20 m environ, étaient formés de pierres roulées liées par du mortier et recouverts

---

<sup>34</sup> BONNET 1969, pp. 53-57. BONNET 1982, p. 66. BONNET 1986, pp. 50-52. BONNET 1997-I, pp. 16-17. L'église en bois de Satigny aurait été élevée entre le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle (BONNET 1997-II, pp. 38-39). Deux églises en bois auraient été édifiées à Céligny; la première daterait des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles et la seconde peut-être du IX<sup>e</sup> siècle (BUJARD 1997, pp. 18-19; BUJARD 1998, p. 384). Pour l'étude comparative de Saint-Jean, Satigny et Céligny, voir BONNET 1997-III, pp. 227-232. L'église primitive de Vuillonex, en bois, aurait été construite au X<sup>e</sup> siècle (TERRIER 1997, pp. 44-45; TERRIER 1998, pp. 46-48). Pour une tentative de synthèse, hâtive, sur les églises en bois de la région de Genève, voir BOCHERENS 2001, pp. 6-11.

<sup>35</sup> Sauter/Bonnet 1967, pp. 51, 54-55, 58-59 et 65-70. Bonnet 1968, pp. 139-148. Bonnet 1969, pp. 35-36 et 39-40. Bonnet 1970, pp. 65-66.

d'un enduit peint. Cette église comportait une abside, au nord-est, soutenue par deux contreforts, et une importante nef dépourvue de transept saillant. Ce dernier était marqué par quatre colonnes cruciformes auxquels correspondaient des pilastres à dossier.

On a pu par ailleurs identifier un chancel conservé sur sa moitié nord, sur 9 m de longueur, et jusqu'à l'axe central de l'église. Le seuil en calcaire de la porte de cette barrière était encore en place. Le chancel supportait des pilastres espacés d'environ 1 m. La nef était pour sa part divisée en cinq travées délimitées par des colonnes moulurées. Celles-ci soutenaient probablement une charpente, tandis que la croisée du transept était vraisemblablement surmontée d'un clocher, peut-être édifié sur une coupole. Le sol de l'abside était constitué d'un pavement composé de morceaux de briques taillées géométriquement et formant des motifs de rosaces délimités par des bandeaux. La nef était pour sa part pavée de dalles de molasse et de briques, seul le bas-côté nord présentant un petit carrelage gothique. L'édifice mesurait au total 16 m de largeur, chaque bas-côté ayant environ 4,50 m, sur 40 m de longueur, abside comprise.

On accédait au lieu de culte par une entrée latérale placée au nord-ouest, large de plus de 2,50 m, et précédée d'un mur de soutènement servant peut-être à garantir la porte contre des glissements de terrain et des ruissellements. A l'époque gothique un escalier, formé de dalles de molasse et de briques, vint desservir cette porte à l'intérieur de l'église. Au nord, adossé contre le transept, se dressait une chapelle de la même période. Le bâtiment cultuel ne formait qu'une seule nef inscrite dans des murs épais de près de 2 m et surmontée d'une voûte. Il disposait par ailleurs d'une abside polygonale soutenue par des contreforts à l'extérieur, mais de forme circulaire à l'intérieur.

À l'opposé, le long du bas-côté sud, s'élevait un cloître édifié probablement en même temps que l'église, mais fortement remanié du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. En fait à un premier bâtiment, sans doute déjà un cloître, détruit par les flammes, aurait succédé cette galerie s'inscrivant dans un volume identique. Ce nouveau cloître était construit environ 1,20 m plus bas que l'église et affectait la forme d'un carré presque parfait. Un escalier, placé dans son angle nord-est, permettait d'accéder au lieu de culte. Le préau, mesurant

environ 14,5 m, d'est en ouest, sur 15,50 m, du nord au sud, abritait un jardin muni en son centre d'un puits protégé par un auvent. La galerie du cloître, pavée de dalles de molasse, atteignait environ 3,10 à 3,30 m de largeur. Chaque côté était divisé en trois travées voûtées et soutenues par des contreforts. A l'ouest du cloître se trouvait une vaste salle, composée de deux étages, et précédée d'une petite cour pavée à laquelle on accédait grâce à un passage ouvert dans l'angle nord-ouest de la galerie. La présence d'un vaste foyer et de son cendrier indiquent que cette salle constituait probablement une cuisine, de 6,50 m de largeur sur plus de 10 m de longueur.

Enfin, à environ 18 m à l'est de l'église et du cloître, s'élevait un mur de clôture orienté nord-sud, épais de près d'1 m, et formé de gros moellons cimentés. Il rejoignait vraisemblablement un autre mur, au sud, parallèle au Rhône<sup>36</sup>. Cette enceinte devait délimiter l'espace ecclésiastique d'une superficie de 1,3 hectare, comprenant les bâtiments claustraux, leurs annexes notamment situées à l'ouest de la nef, et le pré cité en 1543<sup>37</sup>.

### Conclusion

L'ancienneté, la richesse et l'ampleur monumentale du prieuré de Saint-Jean, révélées par les fouilles archéologiques menées par Charles Bonnet, démontrent qu'il s'agissait à l'évidence d'un couvent de type urbain à la hauteur des grandes réalisations architecturales régionales. L'aménagement du site achevé en 1973 et englobé dans la «promenade du Prieuré de Saint-Jean» témoigne bien de l'importance des bâtiments claustraux<sup>38</sup>. Les sources qui nous sont parvenues ne permettent malheureusement pas d'illustrer franchement cette importance considérable, ni de mesurer toute l'influence de Saint-Jean sur Genève. L'origine même et les raisons de l'implantation du prieuré demeurent, qui plus est, obscures.

---

<sup>36</sup> SAUTER/BONNET 1967, pp. 55-58, 59-64 et 70-77. BONNET 1968, pp. 142, 148-152 et 162-190. BONNET 1969, pp. 33, 36-39, 40-53 et 53-57. BONNET 1970, pp. 64, 66-67 et 71-76.

<sup>37</sup> Voir ci-dessus note 32.

<sup>38</sup> Sauter 1974, p. 225. Sauter 1976, p. 267 et figure 7, p. 268. Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à Monsieur Charles Bonnet, membre de l'Institut, pour sa relecture, ses critiques et les informations transmises.

### Plans et vues anciennes

«Carte manuscrite du lac de Genève», anonyme, avant septembre 1589 (CIG). Plan produit vers 1642 lors du procès opposant Jean du Piau, prieur de Saint-Jean, à la République de Genève, anonyme (AEG, PP 82). Cadastre Pierre Deharsu, planches 69-70, 1712 (AEG, Cadastre B 10). Cadastre Pierre Deharsu, planches 19-20, 1749 (AEG, Cadastre B 56). Cadastre Nillion et Desvignes, planches 89-90, 1777 (AEG, Cadastre B 68). Cadastre Mayer, planche 41, 1788 (AEG, Cadastre B 86).

### Abréviations

ADB,	Archives départementales du Doubs.
ADCO,	Archives départementales de la Côte-d'Or.
ADHS,	Archives départementales de la Haute-Savoie.
AEG,	Archives d'État de Genève.
AST,	Archivio di Stato di Torino.
CIG,	Centre d'iconographie genevoise.
MAH,	Inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève.
MDG,	<i>Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.</i>
NMAH,	<i>Nos monuments d'art et d'histoire.</i>
R.C. impr.	<i>Registres du Conseil de Genève publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève</i> , t. I-XIII, Genève, 1900-1940.
SCA,	Service cantonal d'archéologie.

### Bibliographie

- ARCHINARD 1864  
André ARCHINARD, *Les édifices religieux de la vieille Genève*, Genève, 1864.
- BESSON 1759  
Joseph-Antoine BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste, et Maurienne et du décanat de Savoie*, Annecy, 1759.
- BLONDEL 1919-I  
Louis BLONDEL, «Prieuré de Saint-Jean-les-Grottes ou de

Saint-Jean-hors-les-Murs», *Les Faubourgs de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*, MDG, série in-4, V (1919), pp. 96-100.

BLONDEL 1919-II

Louis BLONDEL, «Fragments d'architecture provenant des faubourgs», dans *Les Faubourgs de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*, MDG, série in-4, V (1919), pp. 101-109.

BOCHERENS 2001

Christophe BOCHERENS, «Les églises médiévales en bois dans la région de Genève», *Art et Architecture en Suisse*, 3 (2001), pp. 6-11.

BONNET 1968

Charles BONNET, «Le prieuré de Saint-Jean de Genève. Deuxième rapport de fouilles (d'août à octobre 1967, de juin à août 1968)», *Genava*, n.s., 16 (1968), pp. 137-192.

BONNET 1969

Charles BONNET, «Le prieuré de Saint-Jean de Genève. Troisième rapport de fouilles (de mars à juillet 1969)», *Genava*, n.s., 17 (1969), pp. 31-57.

BONNET 1970

Charles BONNET, «Le prieuré de Saint-Jean de Genève. Quatrième rapport de fouilles (septembre 1969, août-septembre 1970)», *Genava*, n.s., 18 (1970), pp. 63-79.

BONNET 1982

Charles BONNET, «Compléments pour la topographie chrétienne de Genève», *NMAH*, 33/1, 1982, pp. 63-67.

BONNET 1986

Charles BONNET, *Genève aux premiers temps chrétiens*, Genève, 1986.

BONNET 1997-I

Charles BONNET, «Le prieuré de Saint-Jean», *Patrimoine et architecture*, 3 (1997), pp. 16-17.

BONNET 1997-II

Charles BONNET, «L'église du prieuré de Satigny», *Patrimoine et architecture*, 3 (1997), pp. 38-39.

BONNET 1997-III

Charles BONNET, «Les églises en bois du haut Moyen Âge d'après les recherches archéologiques, Grégoire de Tours et l'espace gaulois», *Actes du congrès international, Tours, 3-5 novembre 1994*, 13<sup>e</sup> supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, Tours, 1997, pp. 227-232.

- BROILLET/SCHÄTTI 1992  
Philippe BROILLET et Nicolas SCHÄTTI, «Lieux de culte et topographie de la paroisse de Saint-Gervais de Genève à la fin du Moyen Âge», *Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, 49 (1992), pp. 81-89.
- BRUNIER 1978  
Isabelle BRUNIER, *Le prieuré de Saint-Jean de Genève, étude historique et archéologique*, mémoire de demi-licence, Ms. dactyl., Genève, 1978.
- BUJARD 1997  
Jacques BUJARD, «Les églises de Céligny», *Patrimoine et architecture*, 3 (1997), pp. 18-19.
- BUJARD 1998  
Jacques BUJARD, «Histoire du temple de Céligny», dans Guillaume FATIO, *Céligny enclave genevoise en Pays de Vaud*, Céligny, 2<sup>e</sup> éd., 1998, pp. 381-392.
- CHARPIN/GUIGUE 1882  
Hippolyte-André de CHARPIN de FEUGEROLLES et Marie-Claude GUIGUE, *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, Lyon, 1882.
- CROSNIER 1916  
Jules CROSNIER, *Sous-Terre et Saint-Jean, Nos anciens et leurs œuvres*, VII (1916), pp. 37-66.
- DEONNA 1942  
Waldemar DEONNA, *Les arts à Genève. Des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1942.
- DUPARC 1978  
Pierre DUPARC, *Le Comté de Genève IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle, MDG*, 39 (2<sup>e</sup> éd. 1978).
- GANTER 1979  
Edmond GANTER, «Les origines possibles de Saint-Jean-les-Grottes», *Revue du Vieux Genève*, 9 (1979), pp. 77-83.
- GAUDY-LE FORT 1841  
Jean-Aimé GAUDY-LE FORT, *Promenades historiques dans le canton de Genève*, Genève, 1841.
- GAUTIER 1909  
Jean-Antoine GAUTIER, *Histoire de Genève des origines à l'année 1691*, VII, Genève, 1909.
- GENEQUAND 1980  
Jean-Étienne GENEQUAND, «Les sceaux du prieuré de Saint-

Jean-hors-les-murs de Genève», *Archives héraldiques suisses*, 94 (1980), pp. 45-47.

GENEQUAND 1986

Jean-Étienne GENEQUAND, «Saint-Jean de Genève», *Helvetia Sacra*, Abteilung III, *Die Orden mit Benediktinerregel*, I, Zweiter Teil, Berne, 1986, pp. 711-723.

LA CORBIÈRE 1752-1753

Jean de LA CORBIÈRE, *Deux livres présentés à la Vénérable Compagnie des Pasteurs et Professeurs de Genève*, Genève, 1752-1753 (AEG, Ms. hist. 17).

LULLIN/LE FORT 1866

Paul LULLIN et Charles LE FORT, *Régeste genevois ou répertoire analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et diocèse de Genève avant l'année 1312*, Genève, 1866.

MALLET 1872

Edouard MALLET, *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de 1312 à 1378*, MDG, 18 (1872).

MARTINE 1968

François MARTINE, *Vie des Pères du Jura, Sources Chrétiennes*, 142, Paris, 1968.

RIGASSI 1968

Danilo RIGASSI, «Le prieuré de Saint-Jean – aspects géologiques», *Genava*, n.s., 16 (1968), pp. 158-161.

SAUTER 1974

Marc-R. SAUTER, «Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1972 et 1973», *Genava*, n.s., 22 (1974), pp. 219-247.

SAUTER 1976

Marc-R. SAUTER, «Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1974 et 1975», *Genava*, n.s., 24 (1976), pp. 259-279.

SAUTER/BONNET 1967

Marc-R. SAUTER et Charles BONNET, «Le prieuré de Saint-Jean-de-Genève. Rapport sur la première campagne de fouilles effectuées à Sous-Terre (février-juillet 1967)», *Genava*, n.s., 15 (1967), pp. 43-83.

SAUTER/BONNET 1968

Marc-R. SAUTER et Charles BONNET, «Découverte et premières fouilles du prieuré de Saint-Jean-de-Genève», *NMAH*, 19/2, 1968, pp. 81-84.



SAUTER/BONNET 1969

Marc-R. SAUTER et Charles BONNET, «Le prieuré de Saint-Jean, nouveau témoin du passé médiéval de Genève», *NMAH*, 20/1, 1969, pp. 7-12.

TERRIER 1997

Jean TERRIER, «Les églises de Vuillonex», *Patrimoine et architecture*, 3 (1997), pp. 44-45.

TERRIER 1998

Jean TERRIER, «Saint-Mathieu de Vuillonex. Une église en bois édiflée au X<sup>e</sup> siècle dans la campagne genevoise», *Genava*, n.s., 46 (1998), pp. 41-50.

WELTI 1925

Friedrich-Emil WELTI, *Die Pilgerfahrt des Hans von Waltheym im Jahre 1474*, Bern, 1925.

WIRZ 1912

Caspar WIRZ, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven, 1447-1513*, 3, *Das Pontifikat Paulus II 1464-1471*, Bern, 1912.